



Secrétariat d'arrondissement

543, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2

☎ : (514) 495-6280

☎ : (514) 495-6290

Le 15 juillet 2014

« PAR COURRIEL »

Madame Céline Forget
Conseillère d'arrondissement

Objet : Liste des trottoirs à refaire à l'été 2014

✉ N/réf. : dossier no 602-02-2014179

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès datée du 8 juillet, reçue à nos bureaux le même jour et ayant pour objet le document mentionné en titre.

L'Article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1), ci-après désignée « la loi » prévoit ce qui suit :

« 9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature. »

La direction des travaux publics nous indique que le document auquel vous demandez l'accès est un brouillon ou tout autre document de même nature. Suivant l'article 9 al. 2 de la loi, nous ne pouvons accéder à votre demande.

Malgré la teneur de la présente réponse, il est de notre devoir de vous rappeler qu'en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1), une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels d'un organisme public peut demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision. Il est également possible de demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable substitut de l'accès pour l'arrondissement d'Outremont,

Me Marie-France Paquet

p.j. : Avis de recours